

Saint  
MAIXANT



Conformément à l'arrêté de M. le Préfet  
de la Gironde du lundi 02 mars 2026  
à 18h00,

l'arrêté d'interdiction de consommation  
de l'eau potable du 17 février 2026  
est abrogé,

**l'eau du réseau public est de  
nouveau déclarée potable à la  
consommation et ne présente plus  
aucun risque pour la santé  
humaine.**

**IL N'YA DONC PLUS DE  
DISTRIBUTION DE BOUTEILLE D'EAU**